

@fficiency K@rea

Retrouvez toutes nos fiches pratiques
sur notre site internet

efficiency-santeau travail.org



Découvrez notre kit
maintien en emploi



Tél : 0 805 034 500

Mail : contact@efficiency.org

Siège social : 33 rue de Naples - 75008 Paris

Version 2026

PRÉVENTION • MAINTIEN DANS L'EMPLOI

Conseil en évolution professionnelle

- + Vous envisagez une évolution de carrière ?
- + Vous souhaitez changer de métier et cherchez une formation professionnelle pour y parvenir ?
- + Vous envisagez un projet de création ou de reprise d'entreprise ?





Qu'est-ce que le CEP ?

Le Conseil en Évolution Professionnelle (CEP) est un dispositif de conseil, d'information et d'accompagnement personnalisé sur un projet d'évolution ou de reconversion professionnelle.

Le CEP s'adresse à toute personne quel que soit son statut et son niveau d'étude.

Objectifs

- + Clarifier son projet professionnel
- + Elaborer une stratégie pour construire et définir un projet professionnel
- + Vérifier la faisabilité du projet
- + Identifier les qualifications et les compétences à acquérir (choix de formation, par exemple)
- + Être aidé pour trouver le financement de la formation
- + Être informé et aidé dans la reprise ou création d'entreprise

Modalités

Le CEP s'organise en entretien.s avec un conseiller en évolution professionnelle en présentiel ou à distance.

- Les entretiens se déroulent pendant votre temps libre, soit, hors du temps de travail.

Certains accords d'entreprise, ou de branche, peuvent toutefois prévoir des possibilités de suivre l'accompagnement CEP sur le temps de travail du salarié.



Le saviez-vous ?

La prestation du CEP est gratuite

Quelle est la démarche à suivre ?

Il existe plusieurs opérateurs agréés proposant le CEP selon votre statut :

Opérateurs privés habilités par France Compétences

– pour les salariés du secteur privé et public, les travailleurs indépendants, autoentrepreneurs, professions libérales et artisans / Découvrez *Mon CEP*

APEC

– pour les cadres en activité ou en recherche d'emploi ainsi qu'aux jeunes diplômé.es de niveau bac+3 et plus, occupant un emploi ou souhaitant entrer sur le marché du travail

CAP Emploi

– pour les personnes en situation de handicap (bénéficiaires d'une RQTH, AAH, pension d'invalidité, rente AT/MP, etc.)

France Travail

– pour les demandeurs d'emploi

Mission locale

– pour les jeunes âgés de 16 à 25 ans en recherche d'emploi/formation.

